

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2025

Eau potable

www.cc-sud-territoire.fr

Rapport annuel présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



Table des matières

1. Présentation générale

1.1. Le service et son mode de gestion	3
1.2. Estimation de la population desservie (<i>D101.1</i>)	3
1.3. Nombre d'abonnés	4

2. Caractérisation technique du service

2.1.1. Plan général des infrastructures en eau potable	5
2.1.2. Synoptiques.....	6
2.2. Eaux brutes	
2.2.1. Prélèvement sur les ressources en eau	8
2.2.2. Achats d'eaux brutes	8
2.3. Eaux traitées	
2.3.1. Production	9
2.3.2. Achats d'eaux traitées	9
2.3.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	10
2.3.4. Autres volumes.....	10
2.3.5. Volume consommé autorisé	10
2.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.5. Bilan.....	11

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification	12
3.2. Facture d'eau type (<i>D102.0</i>)	13
3.3. Recettes.....	14

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (<i>P101.1 et P102.1</i>)	15
54.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (<i>P103.2B</i>)	15
4.3. Indicateurs de performance du réseau	
4.3.1. Rendement du réseau de distribution (<i>P104.3</i>)	17
4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (<i>P105.3</i>)	17
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (<i>P106.3</i>)	17
4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (<i>P107.2</i>)	17
4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (<i>P108.3</i>)	18

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers.....	19
5.2. État de la dette du service	19
5.3. Amortissements	19
5.4. Présentation des opérations engagées en 2022	19
5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux.....	20

6. Tableau récapitulatif des indicateurs21

1. Présentation générale

1.1. Le service et son mode de gestion

La politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct de :

Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)
Service des Eaux
Pôle Technique
Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – 90600 GRANDVILLARS
☎ : 03.84.23.50.81 – 📧 : ccst90@ccst90.fr – www.cc-sud-territoire.fr

L'eau potable est ainsi gérée au niveau **intercommunal depuis 2004**. Tout d'abord via des syndicats, le SIDES et le SIVOM du Sundgau, puis en **régie directe depuis 2010**.

Le service des Eaux s'est alors renforcé au gré des transferts des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et des deux anciens syndicats.

Sa gestion est sous l'autorité du conseil communautaire, notamment grâce au :

- ↳ schéma de distribution, approuvé par la délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable,
- ↳ règlement de service, dont la version en vigueur a été approuvée par la délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

Les métiers des 8 agents du service des Eaux sont liés à :

- ↳ Protection et prélèvement des eaux brutes,
- ↳ Transfert des eaux brutes,
- ↳ Désinfection des eaux brutes,
- ↳ Transfert des eaux traitées,
- ↳ Stockage des eaux traitées,
- ↳ Distribution de l'eau potable,
- ↳ Protection des ouvrages.

Et c'est depuis 2020, que le territoire desservi a correspondu à **l'intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes** : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Fin 2021, **la CCST est devenue autosuffisante**, c'est-à-dire que l'intégralité de l'eau consommée par ses habitants est produite sur son territoire.

Le service est exploité en régie directe avec autonomie financière, et il produit et distribue de l'eau potable sur les 27 communes membres de la CCST.

1.2. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **23 599 habitants** au 31 décembre 2025.

1.3. **Nombre d'abonnés**

Le service public d'eau potable dessert **9 509 abonnés** au 31 décembre 2025 (9 476 au 31/12/2024).

On peut distinguer les abonnés domestiques, des non domestiques comme les industries ou les exploitants agricoles. Les non domestiques sont ceux redevables directement de la redevance pour pollution de l'eau, en application de l'article L213-10-1 du code de l'Environnement.

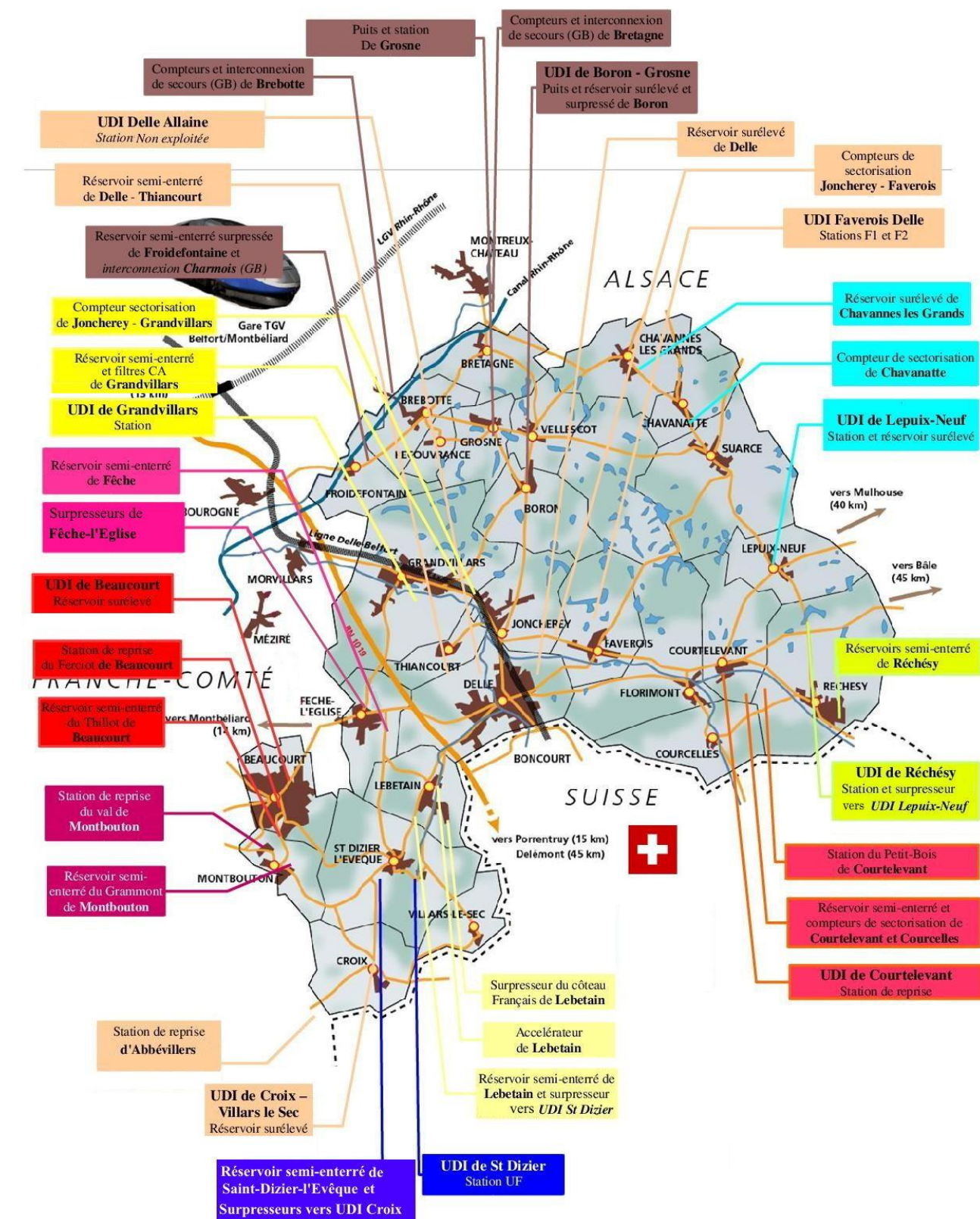
La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variations en %
Beaucourt	1 824	1 824	1	1 826	+0,1 %
Boron	190	192	0	192	+1 %
Brebotte	153	154	0	154	+0,6%
Bretagne	135	140	0	140	+3,7 %
Chavanatte	63	63	0	63	/
Chavannes-les-Grands	155	157	0	157	+1,3%
Courcelles	76	81	0	81	+6,6%
Courtelevant	176	175	0	175	-0,6%
Croix	99	94	6	100	+1 %
Delle	1 786	1 777	8	1 785	-0,06
Faverois	273	273	2	275	+0,7 %
Fêche-l'Église	296	294	3	297	+0,3 %
Florimont	194	189	5	194	/
Froidefontaine	198	196	3	199	+0,5 %
Grandvillars	1 337	1 341	5	1 346	-0,7 %
Grosne	143	139	4	143	/
Joncherey	677	681	0	681	+0,6%
Lebetain	195	195	0	195	/
Lepuix-Neuf	134	132	2	134	/
Montbouton	213	213	0	213	/
Réchésy	372	367	6	373	-0,3%
Recouvrance	56	56	0	56	/
Saint-Dizier-l'Évêque	208	205	3	208	/
Suarce	211	211	0	211	/
Thiancourt	127	125	0	125	-1,6%
Vellescot	111	109	2	111	/
Villars-le-Sec	74	71	4	75	+1,4%/
Total	9 476	9 405	54	9 509	+0,35 %

.NB : les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés, individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué), suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés ; logements inoccupés au 1^{er} janvier.

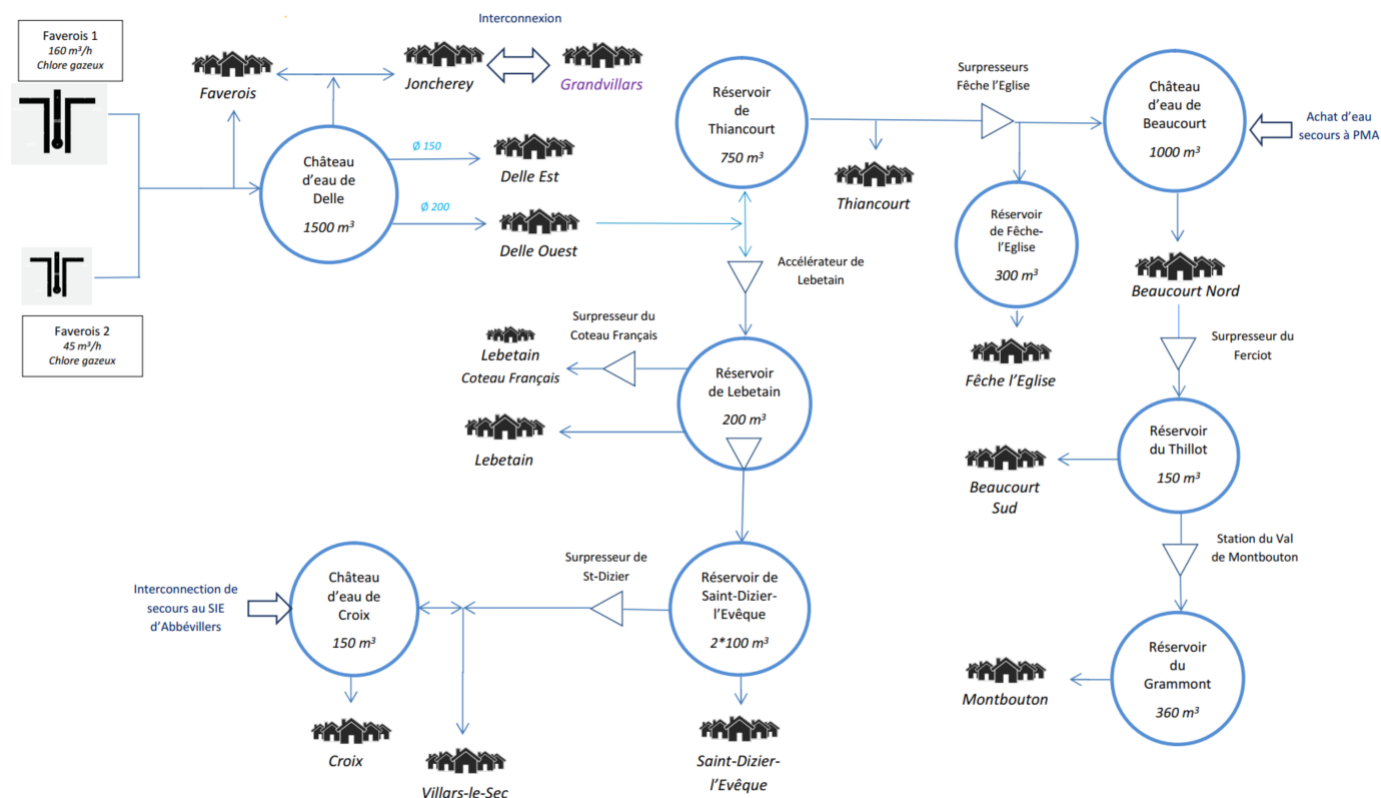
2. Caractérisation technique du service

2.1.1.

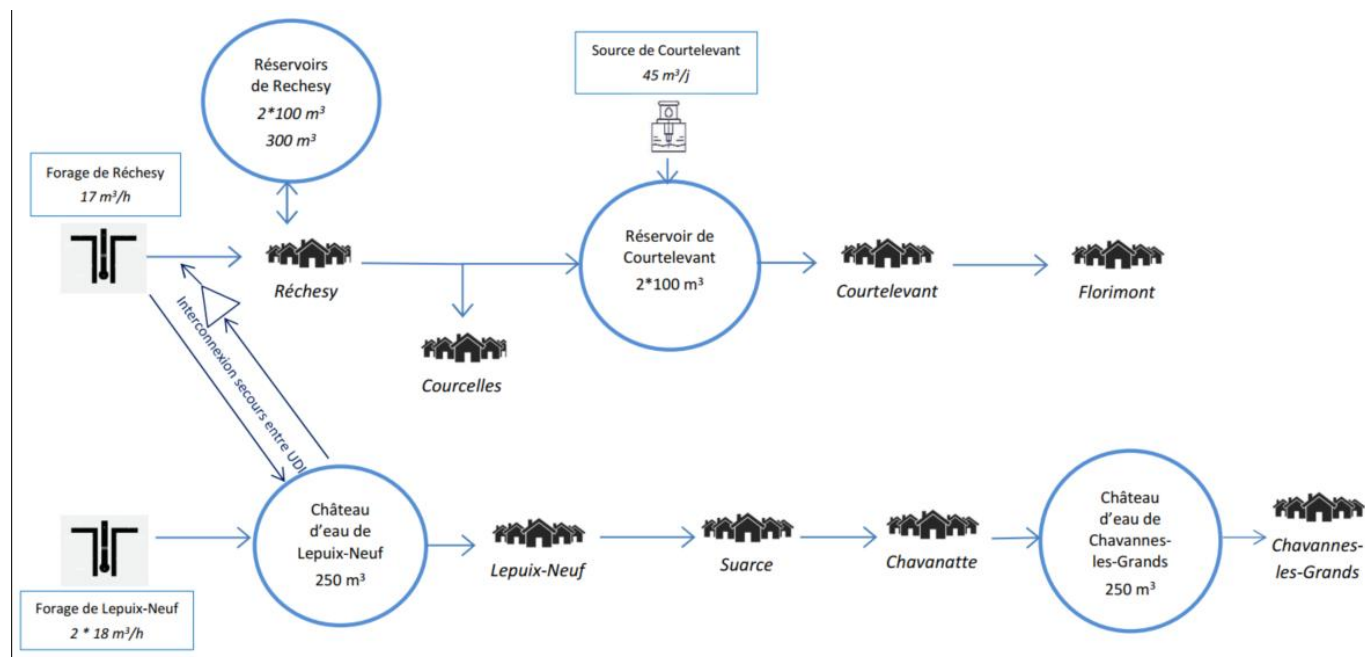


2.1.2 Synoptiques

UDI Faverois-Delle, UDI Beaucourt, et UDI Croix-Villars-le-Sec



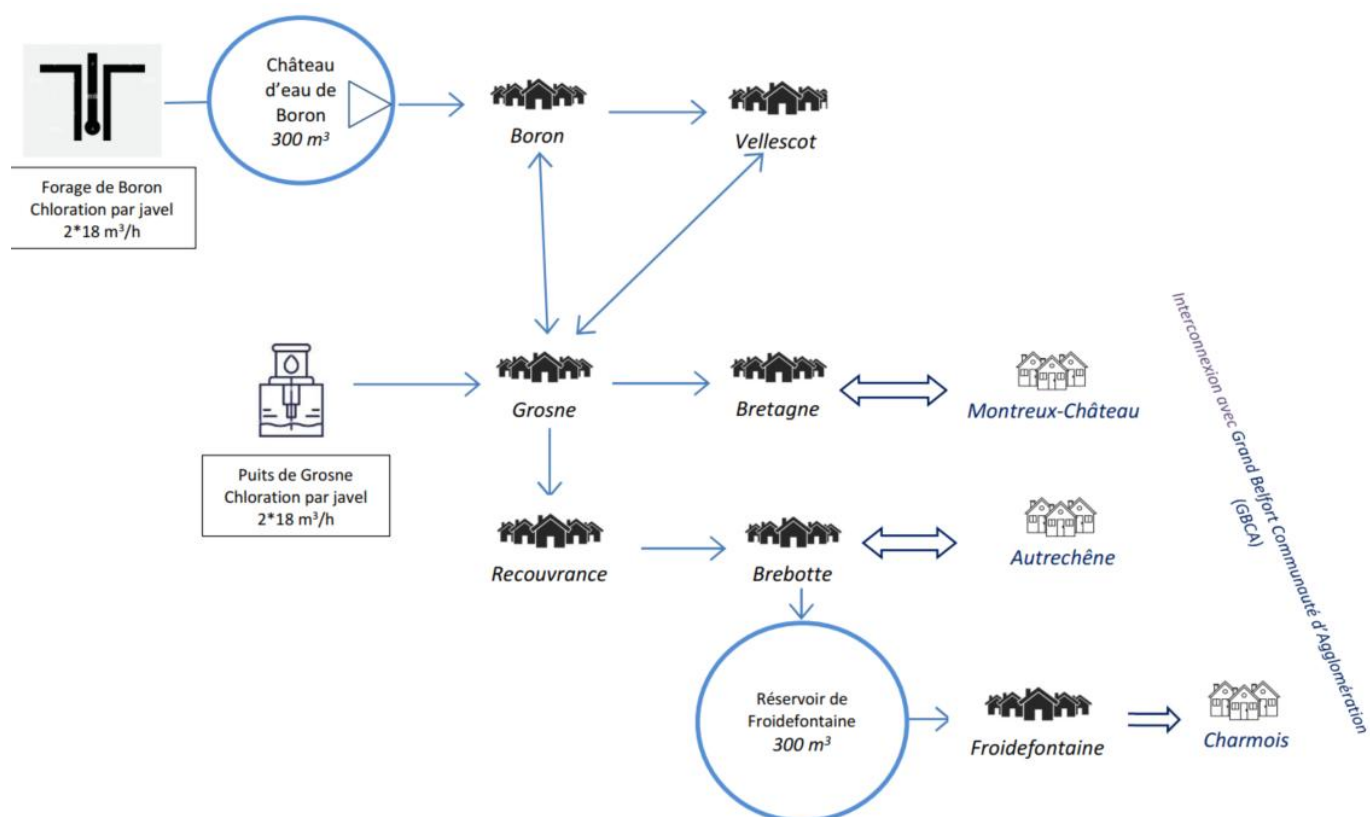
UDI Lepuix-Neuf-Rechesy



UDI Grandvillars



UDI Boron-Grosne



2.2. **Eaux brutes**

2.1.1. *Prélèvement sur les ressources en eau*

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits Autorisés ⁽¹⁾	Volume prélevé en 2024 en m ³	Volume prélevé en 2025 en m ³	Variation en %
Forage de Lepuix-Neuf	Eau souterraine	---	99 773	86 700	-13,1 %
Forage de Réchésy	Eau souterraine	450 m ³ / jour 35 m ³ / h soit 13 h max / j	91 535	94 357	-3,1 %
Source du Petit Bois de Courtelevant	Eau souterraine	---	16 186	16 174	-0,07 %
Source du Val de St Dizier-l'Evêque	Eau souterraine	---	0	0	/
Puits de Grandvillars	Eau souterraine	1 000 m ³ / jour à 50 m ³ / h max. soit 20 h max / j	154 676	157 572	+1,9 %
Forage de Faverois (F1 et F2)	Eau souterraine	<u>F1</u> : 2 700 m ³ / jour à 100 m ³ / h autorisés <u>F2</u> : 1 200 m ³ / j à 60 m ³ / h soit 20 h max / j Total de 3 200 m ³ / jour	952 621	984 884	+3,4 %
Forage de Boron	Eau souterraine	432 m ³ / jour à 18 m ³ / h soit 24 h max / j	99 361	98 983	-0,4 %
Puit de Grosne	Eau souterraine	600 m ³ / jour 25 m ³ / h soit 24 h max / j	62 112	64 260	+3,4 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (quand il existe).

(2) le volume prélevé est renvoyé au milieu naturel

La totalité des volumes prélevés est puisée dans les eaux souterraines : cinq forages et 1 puit dans la nappe phréatique des Caillotis du Sundgau, un puit dans la nappe alluviale de l'Allaine et deux sources captées.

2.1.2. *Achats d'eaux brutes*

La CCST n'achète pas d'eau brute.

2.3. **Eaux traitées**

2.3.1. *Production d'eau potable*

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Forage de Lepuix-Neuf	85 158	82 407	-3,2 %	80 %
Forage de Rechesy	91 535	94 357	+3,1 %	80 %
Captage du Petit Bois	16 186	16 174	-0,07 %	80 %
Source du Val de St-Dizier	0	0	/	40 %
Puits de Grandvillars	151 750	146 703	-3,3 %	80 %
Forage de Faverois	952 621	984 884	+3,4 %	80 %
Captage de Boron	95 143	89 363	-6,1 %	80 %
Puit de Grosne	62 112	64 260	+3,5 %	80 %
Total mis en distribution (V4)	1 454 505	1 478 148	+1,6 %	75 %

Le service possède deux stations de traitement :

- la station du Val de Saint-Dizier-l'Evêque avec un traitement sur charbon actif (l'ultrafiltration étant hors service),
- au réservoir de Grandvillars avec deux filtres à charbon actif.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé à cause des pertes générées sur conduite de transfert entre le puits et le réservoir, et sur les stations de traitement. C'est le cas pour Grandvillars, puisque l'eau brute prélevée n'est pas mesurée à l'entrée du filtre à charbon actif, une perte sur le traitement de 10 % est forfaitairement appliquée, comme le demande l'Agence de l'eau.

2.3.2. *Achats d'eaux traitées*

Les achats d'eau proviennent du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers.

Il existe la possibilité d'un secours pour Beaucourt par le Pays de Montbéliard Agglomération, et pour Bretagne et Brebotte par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

C'est de l'eau traitée prête à être distribuée aux abonnés (hormis la rechloration en ligne si nécessaire).

Les volumes achetés sont les suivants :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 (m ³)	Volume acheté durant l'exercice 2025 (m ³)	Observations
Syndicat des Eaux d'Abbevillers	998	2 897	Les volumes déclarés ci-avant sont ceux facturés par les fournisseurs d'octobre à octobre pour le SIEA
Total (V2)	998	2 897	

2.3.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 (m ³)	Volumes vendus durant l'exercice 2025 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	986 834	1 009 267	+2,3 %
Abonnés non domestiques	109 483	58 004	-53 %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 096 317	1 067 271	-2,6 %
Vente d'eau au Grand Belfort (Autrechène et Montreux) ⁽²⁾	1 982	1 913	-3,5 %
Echange d'eau avec le Grand Belfort sur Charmois – Bourogne ⁽³⁾	6 809	6 489	-4,7 %
Total exporté à d'autres services (V3)	8 791	8 402	-4,4 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(3) La convention signée avec le GBCA ne prévoit pas de vente d'eau à proprement parlé mais d'échange d'eau qui doit être normalement à 0 sur une année civile.

2.3.4. Autres volumes

	Exercice 2024 en m ³ / an	Exercice 2025 en m ³ / an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 500	1 500	0 %
Volume de service (V9)	8 500	8 500	0 %

2.3.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m ³ / an	Exercice 2025 en m ³ / an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 115 108	1 085 673	-2,6 %

2.4. **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations d'adduction d'eau potable géré par le service des Eaux de la CCST est au total de **250,66 kilomètres** au 31 décembre 2025 (251,09 km au 31/12/2024).

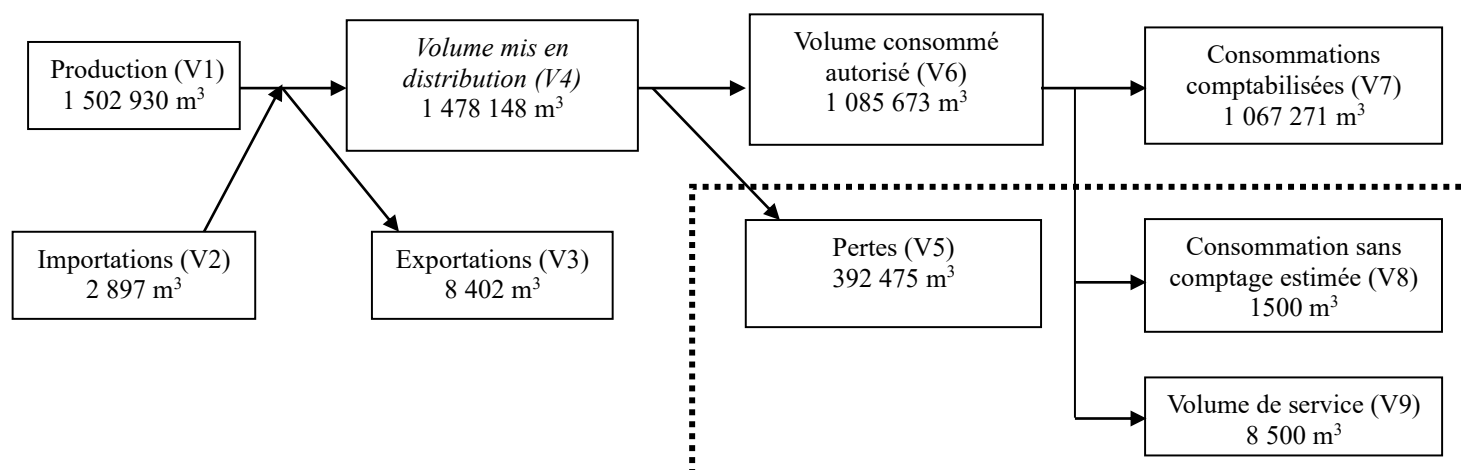
Delle	44,38 km	Beaucourt	33,75 km
Grandvillars	27,51 km	Joncherey	20,61 km
Réchésy	11,66 km	Montbouton	8,63 km
Suarce	8,70 km	Fêche-l'Église	7,71 km
Courtelevant	7,47km	Faverois	7,12 km
Lebetain	6,24 km	Froidefontaine	6,63km
Croix	5,85 km	Saint-Dizier-l'Évêque	5,76 km
Boron	5,18 km	Grosne	5,09 km
Brebotte	4,95 km	Florimont	4,77 km
Chavannes-les-Grands	4,36 km	Courcelles	4,30 km
Villars-le-Sec	3,54 km	Bretagne	3,53 km
Lepuix-Neuf	3,35 km	Thiancourt	3,07 km
Vellescot	3,06 km	Chavanatte	2,50 km
Recouvrance	2,00 km		

2.5. **Bilan**

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **37,9 abonnés / km au 31 décembre 2025** (37,7 abonnés / km au 31/12/2024).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,48 habitants / abonné au 31 décembre 2025** (2,50 habitants / abonné au 31/12/2024).

La **consommation moyenne par abonné** (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **112,2 m³ / abonné en 2025** (115,9 m³ / abonné au 31/12/2024).



3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. **Modalités de tarification**

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

C'est la délibération n°2016-09-11 du 8 décembre 2016, effective à compter 1^{er} janvier 2017, qui fixe les tarifs du service d'eau potable.

Ces tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Frais d'accès au service (frais de création du dossier dans le logiciel métier) : 0 € si le point de consommation existe ou 26 € si le point de consommation est à créer au 1^{er} janvier 2025 (inchangé par rapport à 2024).
- La part revenant à la CCST est inchangée depuis 2017.

Le prix de l'eau est le même pour chaque commune et se décompose comme suit :

Tarifs	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Part CCST Hors Taxe		
Abonnement DN 15mm ⁽¹⁾ y compris location du compteur	19,15 € / an	19,15 €
Prix au m³ : de 0 à 20 000 m³	1,69 € / m³	1,69 € / m³
Prix au m³ : supérieure à 20 000 m³	1,52 € / m³	1,52 € / m³
Vente d'eau réciproque au Grand Belfort	Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque transférée de plein droit au Grand Belfort au 01/01/2019	
Tarifs selon prestations	Cf. délibération 2016-09-11 du 08/12/2016	
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) ⁽³⁾	0,046 € / m³	0,046 € / m³
Pollution domestique (Agence de l'eau) ⁽⁴⁾	0,28 € / m³	-
Consommation (Agence de l'eau) ⁽⁴⁾	-	0,43€ / m³
Performance réseau (Agence de l'eau) ⁽⁴⁾	-	0,01 € / m³
VNF Prélèvement	0 € / m³	0 € / m³

(1) Tarif identique quel que soit le diamètre du compteur

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

(3) L'Agence de l'eau nous facture 0,046 € / m³ d'eau prélevé dans les ressources par notre service. Le montant de cette redevance peut être doublé si des rendements minima ne sont pas atteints dans le cadre de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau. Cette redevance est répercutée et inclus dans le prix du mètre-cube d'eau vendu à chaque abonné.

(4) L'Agence de l'eau a réformé ses redevances en remplaçant la redevance pour pollution par deux redevances, une sur la consommation d'eau (qui reprend aussi celle pour la modernisation des réseaux de collecte du budget assainissement) et celle pour la performance du réseau d'eau potable.

3.2. **Facture d'eau type**

Les tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 120 m³/an sont :

Facture type	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Variation en %
Part de la collectivité HT			
Part fixe annuelle	19,15 €	19,15 €	0%
Part proportionnelle pour 120 m ³ / an	202,80 €	202,80 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	221,95 €	221,95 €	0%
Redevances HT			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) ⁽¹⁾	5,52 €	5,52 €	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	33,60 €	-	-100%
Consommation (Agence de l'eau)	-	51,60 €	+100%
Performance réseau (Agence de l'eau)	-	1,20 €	+100%
VNF Prélèvement	0,00 €	0,00 €	0%
Taxes			
TVA (5,5 %)	14,055 €	15,11 €	+7,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,655 €	67,91 €	+42,5%
Total TTC	269.605 €	289,86 €	+7,5%
Prix TTC au m³	2,25 €	2,4155 €	+7,5%

(1) Le coût de cette redevance est inclus dans le prix du mètre-cube d'eau.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle, et semestrielle** pour les gros consommateurs, les nouveaux arrivants ou les abonnés ayant été l'objet d'une fuite (pendant 1 an afin de s'assurer de la consommation ou du rétablissement d'une consommation normale).

La facturation est effectuée avec **une fréquence semestrielle** : 1 estimative et 1 réelle, ou 2 réelles suivant les cas (gros consommateurs notamment).

Les volumes réellement facturés au titre de l'année 2025 sont de 1 067 271 m³ (1 096 317 m³ / an en 2024). Cela tient compte du volume dégrevé au titre de l'article 21 du règlement de service, soit 19 176 m³.

Le prix brut de l'eau n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2017.

3.3. Recettes

Recettes de la collectivité concernant les ventes d'eau et travaux associés :

Type de recette	Exercice 2024 en € HT	Exercice 2025 en € HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers ⁽¹⁾	2 257 574 €	2 477 442 €	+9,7%
<i>dont parts fixes (abonnements)</i>	192 730 €	193 727 €	+ 0,5%
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	0
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	0
Total recettes de vente d'eau	2 257 574 €	2 477 442 €	+9,7%
Recettes liées aux travaux	83 367 €	28 127 €	-66,3 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0
Autres recettes (rattachement de produits)	52 609 €	85 453 €	+62,2 %
Total autres recettes	135 976 €	113 580 €	+16,5 %
Total des recettes	2 393 550 €	2 393 550 €	+5,0 %

(1) Les recettes d'eau incluent les redevances pour l'Agence de l'eau qui est perçue par notre collectivité puis reversée intégralement. En 2024 il y avait la redevance pour pollution domestique (0,29€/m³) alors qu'en 2025 cette redevance a été remplacée par celle sur la consommation d'eau potable (0,43€/m³) et celle pour la performance du réseau AEP (0,01€/m³). Cela explique la différence entre les 275 326 € encaissés en 2024 et les 444 685€ en 2025.

4. Indicateurs de performance

4.1. **Qualité de l'eau**

Les valeurs suivantes sont fournies au service et à chaque commune concernée, par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés à la demande du service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	87	0	88	0
Physico-chimie	104	0	105	0
Pesticides et Métabolites	21	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie	100 %	100 %
Physico-chimie	100 %	100 %
Pesticides et Métabolites	100 %	100 %

4.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	55%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points maximum qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
P103.2B - TOTAL	120	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

(3) Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	75,33 %	73,30 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) en m ³ / jour / km	12,12	11,86
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,37 %	72,50 %

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,11 m³/km/ jour (0,11 en 2024).

4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 4,30 m³/j/km (3,70 en 2024).

4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les

branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	2,41	1,50	0,64	0,64	1,93

Au cours des cinq dernières années, **7,12 km de linéaire de réseau ont été renouvelés**.

Pour l'année 2025, le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,84 %** (0,25 en 2024).

4.4. **Indice d'avancement de protection des ressources en eau**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, **l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 78,9 %** (78,9% en 2024).

5. Financement des investissements

5.1. **Montants financiers**

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	737 859 €	871 583 €
Montants des subventions en €	64 321 €	20 044 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

5.2. **État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		5 064 589 €	4 852 476 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	206 673 €	212 114 €
	Intérêt	162 242 €	146 745 €

5.3. **Amortissements**

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 653 094 € (614 889 € en 2024).

5.4. **Présentation des opérations engagées en 2025**

Nos investissements ont été **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes.

Ainsi, l'année 2025 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

Travaux sur les ouvrages :

- le remplacement d'une des deux pompes du captage de Boron pour 8 330€ HT,

Travaux sur le réseau public :

- le renouvellement de 940 mètres de conduites dans les rues Principale et de Delle à Faverois pour 310 000€ HT,
- le renouvellement de 715 mètres de conduites dans les rues Coubertin et Rusconi à Grandvillars pour 297 000€ HT,
- le renouvellement de 275 mètres de conduites rue des Verdots à Beaucourt pour 92 000€ HT,
- la suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transferts de 13 branchements individuels, rue Principale à Suarce pour 37 200 euros HT,
- la suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transferts de 2 branchements individuels, rue d'Alsace à Chavannes-les-Grand pour 9 800 euros HT,
- la reprise de 4 branchements individuels sur une nouvelle conduite impasse Rimbot à Villars-le-Sec pour 40 000 euros HT,

- 152 interventions d'entretien du réseau effectuées, dont 46 fuites sur le réseau principal, 29 sur les branchements particuliers, et 41 renouvellements complet de branchements ; ce qui couplé à l'entretien des installations cela représente près de 270 000 € HT consacrés au patrimoine,
- la réalisation de 9 branchements neufs pour environ 28 000€ HT.

Actions pour la qualité de l'eau dans le cadre du projet « l'Eau d'Ici » :

- autocontrôle des captages à la recherche de pesticides,
- création d'une base de données regroupant les analyses réglementaires et l'autocontrôle,
- troisième campagne de désherbinage, sur 122,45 Hectares,
- lancement d'une thèse sur « l'adaptation des pratiques agricoles pour préserver la qualité de l'eau tout en maintenant voire améliorant le revenu des agriculteurs dans un contexte de changement climatique ».

Modernisation du service :

- le déploiement de la télé-relève des compteurs d'eau à Grosne et Vellescot.

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux

« Ce prix de l'eau est élaboré afin :

- de **répondre à nos besoins et à nos charges** et d'équilibrer au minimum le budget de l'eau,
- de **réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires** à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention,
- de **faciliter une bonne gestion patrimoniale**.

Les interventions programmées ou non, s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et de la **qualité de l'eau**,
- **sécuriser le stockage** par la réfection des ouvrages,
- **sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable**,
- **renouveler et ou renforcer les réseaux de distribution**,
- **améliorer la gestion** des infrastructures,
- pérenniser et développer notre régie directe.

Ils auront pour objectifs à :

- **poursuivre et finir la sécurisation complète** de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain et S^t Dizier-l'Evêque), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche-l'Eglise et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), et Croix (incluant Villars le Sec) ; ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois-Suarce, Grandvillars-Grosne).
- **maintenir nos capacités de production** d'eau potable,
- **redonner** au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voire une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.),
- moderniser le service et pérenniser son activité dans un cadre sanitaire plus stricte.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 628	23 599
	Nombre d'abonnés	9 476	9 509
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,25	2,41
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,33 %	73,30 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,11	0,11
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,70	4,30
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,26 %	2,84 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,9 %	78,9 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,006	0,006